



## PNF C-07

### Utilisation animale hors animalerie

**Révisée par :** Geneviève L. Roy, Fany DeWilde  
Marie-Ève Lebel et Julie Dubeau

**Date :** Mars 2025

**Version :** 3.0

**Approuvé par le Comité de Protection des Animaux du CRHMR**

#### 1. BUT / OBJECTIF

Le but de cette Procédure Normalisée de Fonctionnement (PNF) est de décrire les directives à suivre lorsque des procédures effectuées sur des animaux doivent être réalisées dans un laboratoire hors animalerie.

#### 2. APPLICABLE À / RESPONSABILITÉS

Cette PNF est la responsabilité de tout le personnel qualifié de l'Animalerie du Centre de Recherche de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont (ACRHMR) et des utilisateurs qui procèdent à la manipulation d'animaux dans les laboratoires hors animalerie approuvés par le Comité de Protection des Animaux (CPA). Les personnes ayant à utiliser des animaux dans ces laboratoires doivent lire, comprendre et appliquer cette PNF. Les membres du CPA doivent approuver et réviser cette PNF au moins aux 3 ans. La coordonnatrice de l'animalerie doit s'assurer que le personnel et les utilisateurs appliquent cette PNF correctement.

#### 3. INFORMATIONS

De manière générale, l'utilisation d'animaux dans un local situé à l'extérieur de l'ACRHMR est strictement interdite à l'exception de la salle de procédure terminale du Pavillon Claudine d'Amour (PCDA) et des salles de chirurgie située au GBSS227. Cependant, **exceptionnellement**, une **dérogation** peut être octroyée si le demandeur prouve que les manipulations animales décrites dans son protocole nécessitent un équipement **spécialisé et difficilement déplaçable**, situé dans un laboratoire hors animalerie. Pour ce faire, l'utilisateur doit en faire la demande dans un protocole ou une demande de modification de protocole évaluée par le CPA. Celle-ci doit inclure une justification de l'utilisation d'animaux à l'extérieur de l'animalerie, ainsi qu'une description détaillée des manipulations qui seront réalisées hors animalerie. Les laboratoires dans lesquels des animaux seront apportés doivent, **au préalable**, être visités et approuvés par le CPA. Par la suite, toutes les installations et tous les laboratoires externes approuvés sont soumis à une visite annuelle par le CPA et aux trois ans, par le Conseil Canadien de Protection des Animaux (CCPA).



Le nombre d'animaux apportés simultanément dans le laboratoire doit être limité. Les procédures avec réveil ne sont pas autorisées, à moins d'en faire la demande auprès du CPA pour analyse. Une fois que les animaux ont été apportés dans un laboratoire hors animalerie, il est impossible de les réadmettre dans la zone 1 de l'ACRHMR. De plus, lors des procédures, l'accès à la salle devrait, autant que possible, être limité au personnel impliqué dans les manipulations.

Les procédures décrites dans cette PNF ont été rédigées afin d'assurer la sécurité et le bien-être des animaux, de protéger les utilisateurs des risques d'allergènes et de limiter le risque de contamination croisée. Le CPA se réserve le droit de suspendre toutes les procédures si les conditions décrites dans cette PNF ne sont pas respectées.

#### 4. DÉFINITIONS

ACRHMR :	Animalerie du Centre de Recherche de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont
CCPA :	Conseil Canadien de Protection des Animaux
CPA :	Comité de Protection des Animaux
EPI :	Équipement de Protection Individuelle
GBSS :	Pavillon Guy-Bernier sous-sol
PCDA :	Pavillon Claudine d'Amours
Utilisateur :	Membre d'une équipe de recherche utilisant les services de l'animalerie

#### 5. EXEMPLAIRES / FORMULAIRES / ATTACHEMENTS

F-03 : Formulaire de transport de l'animalerie vers le 5690 Rosemont

#### 6. MATÉRIEL / ÉQUIPEMENT

- Chariot
- Équipement de Protection Individuelle (EPI)
- Peroxygard

#### 7. ÉTAPES / PROCÉDURES

##### 7.1 Avant la procédure

- Réserver les appareils nécessaires
- Pour les procédures ayant lieu au pavillon Claudine d'Amours, remplir le formulaire F-03 et l'envoyer à l'adresse suivante: [animaleriehmr.hmr@ssss.gouv.qc.ca](mailto:animaleriehmr.hmr@ssss.gouv.qc.ca) au moins 48 h avant le moment du



**transport.** Les animaux doivent être transportés au PCDA le matin des procédures. Le transport peut être réalisé du lundi au vendredi et les animaux arrivent au PCDA vers 9h.

- Lorsque les procédures se déroulent dans un laboratoire :
  - Apporter les EPI nécessaires (bonnet, masque, jaquette, gants, manchons) dans le local.
  - Placer une trappe à vermine dans le laboratoire.
  - Si une anesthésie est nécessaire, des anesthésiques injectables devront être utilisés, car la ventilation des laboratoires en dehors de l'ACRHMR ne permet pas l'utilisation d'un appareil d'anesthésie à l'isoflurane.
  - Prévoir un minimum de **deux personnes** pour exécuter la procédure afin de permettre une surveillance constante des animaux.
  - S'assurer que toutes les installations sont fonctionnelles et prêtes à recevoir les animaux
  - Préparer un espace dédié à l'utilisation des animaux.
  - Nettoyer les surfaces de travail et les appareils utilisés au Peroxygard.
  - Retirer autant que possible le matériel non essentiel aux procédures des surfaces adjacentes et du sol.

## 7.2 La journée de la procédure

### Pavillon Claudine D'Amours

- À l'aide d'un chariot, aller chercher les animaux dans le garage vers 9 h puis les mettre dans le support ventilé de la salle de procédure terminale ou les apporter dans le laboratoire 215.
- Couvrir les cages à l'aide d'une serviette lors du transport des animaux entre les locaux et utiliser l'ascenseur pour passer d'un étage à l'autre.
- Une fois à l'intérieur de la salle de procédure terminale ou du laboratoire 215, enfiler les EPI tel que décrit dans la PNF P-08.
- Si les manipulations se déroulent dans le laboratoire 215, apposer l'affiche « manipulation en cours, ne pas déranger » sur la porte du laboratoire.
- Procéder aux manipulations.
- Une fois que l'expérience est terminée, procéder à l'euthanasie des animaux, selon la méthode autorisée au protocole et déposer les carcasses dans un sac prévu à cet effet.
- Vaporiser le sac avec du Peroxygard et le déposer dans le congélateur de la salle terminale du PCDA.
- Nettoyer les surfaces de travail et les appareils utilisés au Peroxygard.
- Aviser le personnel de l'animalerie si un animal s'échappe au cours des procédures afin que le piège à vermine soit vérifié quotidiennement.

### Salles GBSS227A et B



- Aller chercher les animaux dans leur salle d'hébergement (GBSS128 ou GBSS401) en respectant la PNF P-08 habillement et circulation.
- Pour le lapin :
  - Emmailloter l'animal dans une serviette (technique du burrito).
  - Déposer le lapin dans une grande cage avec couvercle prévue à cet effet.
  - Placer la cage sur le chariot et la recouvrir d'un drap ou d'une serviette.
- Pour le porc :
  - Procéder à la sédation de l'animal.
  - Placer l'animal sur une serviette.
  - À l'aide de deux personnes, prendre chaque extrémité de la serviette pour soulever l'animal et le déposer sur une civière.
  - Recouvrir l'animal d'un drap.
- Avant de sortir de la salle d'hébergement, retirer les EPI.
- À l'entrée de la salle de chirurgie, enfiler les EPI.

## 8. RÉFÉRENCES / PROCÉDURES CONNEXES

- PNF P-08 : Habillement et circulation à l'intérieur de l'animalerie
- CCPA. Lignes directrices sur : les soins et la gestion des animaux en science (2017)
- CCPA. Lignes directrices sur : les animaleries — les caractéristiques, la conception et le développement (2003)

## 9. HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Date	Modifications	Version
2022-05-01	Création par Geneviève L. Roy	1.0
2023-01-26	Retrait du séjour maximal de 24h au PCDA et ajout du F-03 modifié en annexe	2.0
2025-03-21	Mise à jour, retrait du laboratoire au Pavillon Antoine-Turmel et ajout des procédures pour les salles GBSS227A et B.	3.0



## ANNEXE I

### F-03 Formulaire de transport de l'animalerie vers le 5690 Rosemont

Par courriel : [animaleriehmr.hmr@ssss.gouv.qc.ca](mailto:animaleriehmr.hmr@ssss.gouv.qc.ca) UNE SEULE DEMANDE PAR FORMULAIRE SERA ACCEPTÉE ET CE 48 HRES À L'AVANCE (JOUR OUVRABLES). IL N'Y AURA AUCUN TRANSPORT D'ANIMAUX LES JOURS DE FINS DE SEMAINE ET LES JOURS FÉRIÉS.

**Note : L'hébergement d'animaux est interdit dans cette salle, ils devront donc être sacrifiés le jour-même du transport.**

Je confirme que les procédures terminales se feront le jour-même du transport et ce avant 18h.

#### S.V.P. Remplir obligatoirement cette section

Date de la demande	JOUR	MOIS	ANNÉE	Numéro de protocole
Nom du chercheur	_____			
Nom de l'utilisateur	_____			

#### Pour une demande d'animaux (remplir cette section)

Date de livraison souhaitée		JOUR		MOIS		ANNÉE		Encercler Le type de cage	Pièce d'hébergement de provenance	No cage
No de l'animal	Nom de la lignée	Mâle	Fem.							
								Couple/colonie/ expérience		
								Couple/colonie/ expérience		
								Couple/colonie/ expérience		
								Couple/colonie/ expérience		

Accusé de réception des animaux :	_____
Signature	Date de réception
_____	_____
	Nom et prénom (lettres carrées)

#### Pour une demande d'échantillons (remplir cette section)

Date de livraison souhaitée		JOUR		MOIS		ANNÉE	
Échantillons	Identification des échantillons						
<input type="checkbox"/> punch							
<input type="checkbox"/> sang							
<input type="checkbox"/> queue							
<input type="checkbox"/> autre							

Accusé de réception des échantillons :	_____
Signature	Date de réception
_____	_____
	Nom et prénom (lettres carrées)